

Federal Optimal Plus ESG

Rapport relatif à la Loi Énergie Climat

SOMMAIRE

Préface	3
Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	4
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7
Intégration ESG dans la gestion des risques	9
Mesures d'amélioration	11



Préface

Arkéa Investment Services intègre depuis plus de 20 ans la responsabilité sociale comme un axe majeur de son activité, ce qui constitue l'un des piliers d'Arkéa Investment Services, écosystème rassemblant des activités de gestion d'actifs et de banque privée dans lequel évolue Federal Finance Gestion.

Cette prise en compte s'inscrit dans la stratégie de notre maison mère, le groupe Crédit Mutuel Arkéa. Après l'annonce de sa Raison d'Etre en 2019, et l'affirmation de l'importance de ces enjeux au travers de son Plan Moyen Terme « Transitions 2024 », la décision du Crédit Mutuel Arkéa de devenir une entreprise à missions en 2022 vient parachever cette démarche.

Pour Federal Finance Gestion, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la prise en compte des enjeux de développement durable : lancement de produits permettant de soutenir les transitions et ayant des objectifs sociaux, avancées sur les labellisations avec un premier fonds ayant le label France Relance, renforcement des outils et des équipes dédiés afin de garantir la qualité dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, affirmation de notre souhait d'être présent sur le sujet crucial de la biodiversité via notre participation active à la fondation Finance for Biodiversity.

Ces avancées ont été réalisées dans un contexte spécifique à plus d'un titre : 2021 aura été marquée par la crise sanitaire. Au-delà de la nécessité de jouer pleinement notre rôle d'investisseur en soutien des entreprises, cette crise nous a fait prendre conscience de la fragilité de nos modes de vie

et le besoin d'accompagner les nécessaires transitions pour que notre société soit la plus pérenne possible.

Par ailleurs, 2021 aura marqué également un tournant pour l'investissement durable avec la mise en place concrète de la réglementation européenne relative à la transparence des produits d'investissement (le règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation communément appelée SFDR ou Disclosure). Fondamentale, cette réglementation nous oblige à plus de transparence sur la prise en compte dans notre gestion des enjeux de développement durable tant en termes de risques pour les investissements réalisés que s'agissant d'impacts pour nos parties prenantes. Si cette réglementation est complexe, nous accueillons favorablement les avancées qui l'accompagnent en termes de transparence et qui promeuvent ainsi une gestion responsable que nous soutenons avec force.

Notre mission est en effet de faire le lien entre deux besoins : d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales comme sociales. Et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leur épargne. La rencontre entre ces deux besoins, nous la réalisons grâce à nos produits d'investissement qui se doivent également de générer de la performance financière.

Ce rapport, réalisé en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat, nous permet de vous présenter la manière dont nous répondons à ces défis.

Outre une réponse à un nécessaire besoin de transparence, nous profitons de cette opportunité pour apporter un éclairage sur notre vision et l'avancée de nos pratiques en faveur du développement durable via l'intégration de critères ESG-Climat.

Je vous souhaite une bonne lecture

Alain Guelennoc

Président du Directoire

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Définition et méthodologie

L'Accord de Paris, signé en 2015, a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2°C à l'horizon 2050. On peut utiliser un indicateur de « température » du portefeuille pour valider la conformité de la trajectoire du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris. À ce jour, il n'existe aucune méthodologie normée de mesure de la température des portefeuilles.

Dans le cadre de sa gestion du fonds **Federal Optimal Plus ESG**, Federal Finance Gestion produit mensuellement une mesure d'alignement de portefeuille qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies en portefeuille et de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre futures permettent de contenir le réchauffement climatique à deux degrés.

L'analyse repose sur les données fournies par S&P Trucost et prend en compte les données carbone passées (depuis 2012) et les empreintes carbone à venir (jusqu'en 2025). Elles sont basées sur les engagements annoncés par les entreprises (si ceux-ci existent) ou à défaut sur des estimations faites par Trucost. Trucost s'appuie sur les deux approches recommandées par la Science Based Targets initiative (SDA et GEVA) qui définissent pour chaque entreprise, des trajectoires d'intensité carbone cohérentes avec un réchauffement climatique limité à 2°C. L'association de ces approches SDA et GEVA permet d'évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris des entreprises de tous types de secteurs. Trucost utilise les scénarios de l'Agence internationale de l'Energie (AIE) et du GIEC pour déterminer les trajectoires climatiques des entreprises.

Cette méthode d'estimation, comme toutes celles proposées par les fournisseurs de données climatiques, suppose de nombreuses hypothèses et approximations. L'une d'elle consiste à déterminer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, des plans d'investissements annoncés/initiés et leurs conséquences. Les hypothèses dépendent à la fois des technologies utilisées souvent imparfaitement décrites et des modalités de calculs utilisées pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre induites (facteurs de conversion notamment). Par ailleurs, certains aléas, comme les évolutions des conditions de marchés, peuvent entraîner des modifications dans les projets annoncés et par conséquent modifier (parfois profondément) le niveau des estimations.

Conscient de ces difficultés, S&P Trucost ne détermine pas de trajectoire précise pour un émetteur, mais un intervalle au sein duquel l'entreprise devrait se situer (trajectoire poursuivie comprise entre 2°C et 3°C par exemple). De plus, afin de limiter les hypothèses relatives aux stratégies climat déployées par les entreprises, l'horizon de calcul est limité à 2025.

Afin d'accroître la lisibilité des résultats obtenus, Federal Finance Gestion a décidé de ventiler l'ensemble du périmètre étudié, en quatre classes. Cette ventilation s'explique par les accords de Paris et la limitation du réchauffement climatique à 2°C qu'ils induisent. Ces quatre classes sont ainsi constituées :

Les deux premières classes (<1,5°C et 1.5°C - 2°C) regroupent l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est inférieure à 2°C. Cette classe comprend donc l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat annoncée et les moyens à ce jour déployés respectent les exigences imposées par les accords de Paris. Ces deux classes sont séparées afin d'avoir une vision plus fine des émetteurs ayant adopté une stratégie climat de qualité.

La troisième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est comprise entre 2°C et 3°C. Cette classe est constituée des acteurs dont la stratégie climat est proche des exigences des accords de Paris et qui ne nécessite pas, a priori, de modifications profondes pour s'y conformer.

La quatrième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement climatique est supérieure à 3°C. Cette classe comprend l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat n'est pas suffisamment aboutie pour satisfaire les exigences imposées par les accords de Paris, et qui devront accroître leurs engagements pour parvenir à les respecter.

Compte tenu des limites et incertitudes sur les mesures ainsi disponibles, Federal Finance Gestion n'a pas décidé, pour l'heure, d'une stratégie d'alignement de ces portefeuilles. Des travaux sont en cours afin de pouvoir se fixer de tels objectifs. Toutefois, certains fonds ou mandats intègrent spécifiquement ces questions, ainsi nous travaillons à l'intégration d'indice Paris Aligned Benchmark dans notre gestion. Ces indices, répondant à la réglementation européenne en matière de constitution d'indices, intègrent certaines contraintes telles qu'une trajectoire de décarbonation en cohérence avec l'Accord de Paris. De même, des clients institutionnels peuvent nous demander, dans le cadre de la gestion de leurs mandats dédiés, d'intégrer et de suivre ce type d'indicateurs.

Les calculs ainsi réalisées, couvrant 99,6% des encours concernés par cette mesure (titres émis par des entreprises détenus par les fonds gérés en direct, hors fonds de fonds et intégrant les mandats gérés pour le compte de clients institutionnels) montrent une température moyenne du fonds **Federal Optimal Plus ESG** supérieure à 3°C.

Politiques sectorielles

Federal Finance Gestion a publié en 2019 une politique d'encadrement des investissements dans les émetteurs impliqués dans la production de charbon thermique ou dans la production d'électricité utilisant le charbon. Cette politique a connu plusieurs évolutions afin d'être plus ambitieuse. Ainsi, à compter du 1er janvier 2021 sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts hors fonds à formules et fonds indiciaires, fonds de fonds en gestion d'actif et fonds et mandats dédiés), Federal Finance Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises:

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
- qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GW
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

Les actions en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus ont été cédées avant fin juin 2021.

Les obligations en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus sont gérées de façon extinctive et les opérations sur obligations émises par des sociétés ne dépassant pas ces seuils mais ayant une activité dans le charbon thermique, aussi petite soit-elle, seront autorisées sous réserve que les maturités ne dépassent pas 2027.

Par ailleurs, Federal Finance Gestion a publié fin 2021 une politique relative aux hydrocarbures non conventionnels applicable depuis le 1er janvier 2022. A compter de cette date Federal Finance Gestion n'investit plus sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts hors fonds à formules et fonds indiciaires, fonds de fonds en gestion d'actif et fonds et mandats dédiés) dans les :

- Entreprises :

- Interdiction des financements/investissements aux acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles.

- Projets :

- Interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

Au-delà de ces principes qui s'appliquent aux nouveaux financements et investissements, Federal Finance Gestion s'engage à une sortie des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030.

Sont concernés par cette sortie, les acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent des capacités existantes en Énergies Fossiles Non Conventionnelles.

Il est précisé que les énergies fossiles non conventionnelles retenues par la politique sont les suivantes:

- fracturation (pétrole de schiste, gaz de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche),
- les sables bitumineux,
- l'Ultra-profond en mer,
- l'Arctique,
- le méthane houiller,
- le pétrole extra-lourd,
- les hydrates de méthane sont également intégrés à la définition des Énergies Fossiles Non Conventionnelles. Ils seront pris en compte dès 2022, dans l'analyse des projets financés. S'agissant de l'analyse des acteurs, faute de base de données à date, ils seront pris en compte dans la limite des données disponibles dans un premier temps.

Ces politiques s'appliquent à **Federal Optimal Plus ESG**.

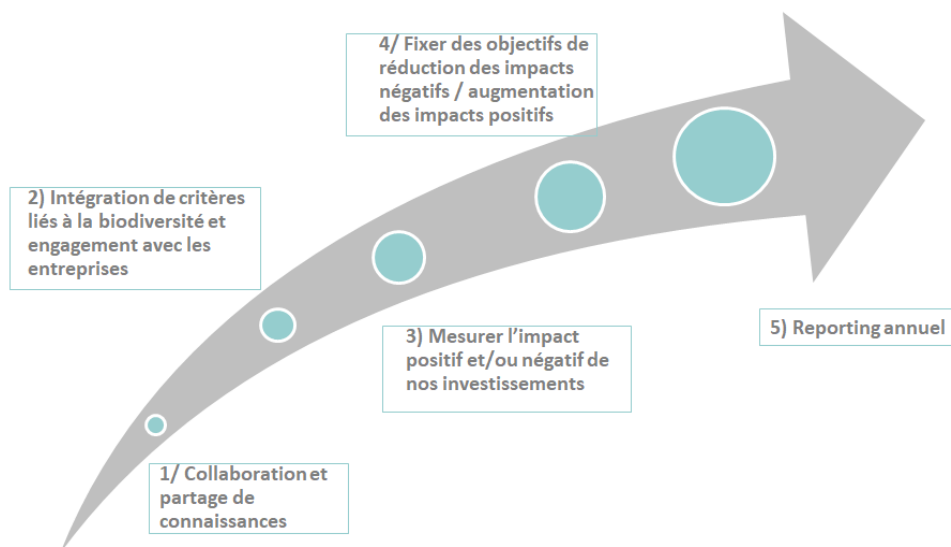
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Souvent appelée sixième extinction de masse, le déclin mondial de la biodiversité est une des menaces les plus importantes pesant sur la société. Fort d'une prise de conscience grandissante – au fil des Conférences sur la Diversité Biologique et des congrès - le Forum économique mondial place la biodiversité au troisième rang dans son rapport sur les risques mondiaux en 2022 derrière les événements météorologiques extrêmes et le climat. Il suffit de constater la décroissance continue de la liste rouge de l'UICN (espèces menacées) pour se rendre compte du taux de disparition des espèces depuis la révolution industrielle.

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019, équivalent du « GIEC de la biodiversité », mentionne la disparition de 85% des zones humides dans le monde, de la dégradation sévère par l'homme de 75% de l'environnement terrestre et de 66% de l'environnement marin depuis 1870. Par ailleurs, les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient pendant les 10 derniers millions d'années. L'érosion de la biodiversité entraîne donc la détérioration globale des services écosystémiques, services utilisés par l'Homme et son système économique. Par exemple, la disparition des pollinisateurs menace de causer des déficits de récolte estimés entre 5 et 8% de la production agricole mondiale, soit entre 235 et 577 milliards d'euros.

Alors qu'en une décennie la tonne de CO2 est devenue un indicateur simple, permettant d'intégrer les aspects climatiques tout au long du processus d'investissement, la biodiversité paraît beaucoup plus compliquée à aborder avec un indicateur unique.

Federal Finance Gestion, tout comme Schelcher Prince Gestion, sa société sœur au sein de l'archipel Arkea Investment Services, sont devenues membres actifs de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge ». En rejoignant cette initiative, Federal Finance Gestion doit atteindre 5 objectifs à l'horizon 2024, lesquels pourront servir de base pour structurer une première démarche à suivre en matière de biodiversité.



Aujourd'hui, il est prématuré et compliqué de piloter l'alignement des investissements de **Federal Optimal Plus ESG** aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car d'une part les nouveaux objectifs ne sont pas encore définitifs et d'autre part cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire. Le sujet de la biodiversité étant complexe, de nombreux investisseurs et initiatives plébiscitent l'utilisation d'outils complémentaires qui combinent différentes approches (géolocalisation, analyse cycle de vie, gestion des risques, dépendances).

Federal Finance Gestion a accès à des données ESG liées à la biodiversité par ses fournisseurs de données. Ces données ESG permettent de comprendre l'exposition aux risques biodiversité des investissements mais également d'avoir une analyse plus fine sur certains facteurs directs impactant la biodiversité. L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités de gestion est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

A l'horizon 2024 et à l'issue des travaux mentionnés, Federal Finance Gestion souhaite pouvoir mettre en place une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992, et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

Intégration ESG dans la gestion des risques

Les critères ESG sont pleinement intégrés au dispositif de maîtrise des risques de Federal Finance Gestion qui couvre **Federal Optimal Plus ESG**.

D'une part, les processus de gestion intègrent pour l'ensemble des fonds gérés en direct les notations ESG des émetteurs. Au-delà du suivi des contraintes des fonds sur la qualité ESG des émetteurs en portefeuilles, les comités de contreparties mensuels intègrent également ces enjeux. Ainsi, les présentations sont réalisées par un binôme analyste financier-analyste ESG, afin que l'ensemble des risques subis par un émetteur, y compris les risques ESG, soient présentés et discutés. Pour réaliser ces études, un référentiel reposant sur un ensemble de critères est utilisé, reposant sur chacun des piliers E, S et G et permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

L'approche *best-In-class* permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

De même, pour les fonds de fonds, un questionnaire est systématiquement adressé aux gérants externes, afin de comprendre les pratiques d'intégration de l'ensemble des composantes ESG. Le comité chargé de la sélection ESG des fonds externes, qui se base sur ces études, intègre d'ailleurs le responsable des Risques de Federal Finance Gestion, garantissant la bonne prise en compte des risques ESG dans les décisions.

Par ailleurs, un suivi des principaux indicateurs de risques climatiques est réalisé par le département en charge des risques. Ce suivi mensuel intègre comme indicateurs les notations ESG mais également les émissions de gaz à effet de serre, la part verte, les températures d'alignement des portefeuilles. Des indicateurs spécifiques sur les risques de transition et les risques physiques sont également intégrés. Toutefois, compte tenu des travaux d'amélioration en cours (notamment sur la qualité des données utilisées), ils sont uniquement remontés à titre d'information.

Enfin, un suivi du risque de durabilité a été intégré au suivi des risques suite à la publication du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR »). Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité est mesuré au niveau des émetteurs en se basant sur les données de notre fournisseur Sustainalytics. En pratique, ce score mesure le risque subi par un émetteur exprimé de manière absolue et sans prise en compte des performances des autres émetteurs du même secteur. Il permet pour chaque émetteur de i) mesurer l'exposition au risque ESG brut, ii) distinguer les notions risque gérable /risque ingérable, iii) mesurer les politiques en place pour contrer le risque gérable et iv) obtenir ainsi un risque de durabilité en additionnant le risque ingérable et le risque gérable non géré. Il est calculé sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum).

Pour une meilleure compréhension de ces chiffres, ces scores sont ensuite traduits sur une échelle à 5 niveaux allant de "négligeable" à "sévère" (ces résultats étant intégrés dans la documentation précontractuelle des fonds). En pratique, tous les portefeuilles de Federal Finance Gestion, dont **Federal Optimal Plus ESG**, s'inscrivent dans les 3 premiers rangs les moins risqués de cette échelle.

Mesures d'amélioration

La finance durable a connu de nombreuses modifications ces dernières années, portées notamment par les avancées réglementaires, dont celles liées au plan de la commission européenne pour la finance verte.

Les fortes ambitions de cette réglementation n'ont pas encore pu être toutes mises en pratique compte tenu du temps nécessaire à des modifications, parfois structurantes, des processus d'investissement, des systèmes d'informations ou compte tenu de la disponibilité et de la qualité des données.

Ainsi, on notera que malgré les initiatives présentes au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, des objectifs et politiques doivent encore être fixés quant à la représentativité homme/femmes parmi les équipes chargés de prendre des décisions d'investissements.

Par ailleurs, des progrès doivent encore être apportés à la mise en place de stratégie d'alignement des portefeuilles. Sur ce point, les données disponibles restent basées en partie sur des estimations et, compte tenu de l'impact potentiellement élevé de leur prise en compte sur les actes de gestions, Federal Finance Gestion souhaite poursuivre les travaux de compréhension et d'intégration de ces données. En parallèle, des travaux ont été lancés afin d'utiliser des indices considérés comme alignés à l'Accord de Paris (Paris Aligned Benchmark) répondant au règlement européen 2019/2089 (dit règlement Benchmark). Ces indices sont utilisés soit directement, soit en tant que comparable dans la gestion de certains mandats d'investissements.

De même, le domaine de la biodiversité, comme nous l'avons expliqué les nouveaux objectifs ne sont pas encore définitifs et des développements d'outils sont attendus, ce qui ne nous permet pas de proposer un alignement de nos produits. Ainsi nous nous sommes fixés l'horizon 2024 pour pouvoir mettre en place une véritable stratégie, et ce en cohérence avec notre engagement lors de la signature du Pledge for Biodiversity.

Enfin, concernant les alignements à la taxonomie européenne, si nous avons fait le choix d'acquérir des données auprès d'un fournisseur spécialisé, la disponibilité des données, comme l'absence de définitions réglementaire sur une partie des objectifs ne nous permettent pas de proposer un calcul représentatif des apports réalisés par nos investissements.